Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 16:05:41

Le champ d'intervention du CAP d'Etancheur du bâtiment et des travaux publics comporte sept activités principales :

• organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et en préparant les outillages, les matériels et les moyens d'accÃ"s et de levage ;

• mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité ;

• dépose et/ou déconstruction d'ouvrages existants ;

• réalisation des supports et formes de pente ;

• pose des isolants et pare-vapeur ;

• réalisation des complexes d'étanchéité et traitement des points singuliers (relevés, joints, évacuations) et mise en place des protections ;

• pose de bardages.

Â

Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :

le titulaire du CAP doit Ãatre capable :

• d'identifier l'environnement de son intervention :

• de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;

• de mettre en Å"uvre les techniques et procédés de réalisation des ouvrages d'étanchéité des bâtiments et ouvrages des travaux publics :

• de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.Â

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplÃ′me, ce titre ou ce certificat :Â

L'étancheur du bâtiment et des travaux publics est un ouvrier professionnel employé par des entreprises qui réalisent des complexes d'étanchéité ou des bardages à l'aide de produits d'isolation, d'étanchéité, de couverture acier et de bardage sur des chantiers de constructions neuves ou de rénovation. Son intervention se fait en équipe à l'extérieur et en hauteurÂ

Descriptif des composantes de la certification :

Unité professionnelle n°1 : Analyse d'une situation professionnelle

Unité professionnelle n°2:

Réalisation d'ouvrages courants - vie sociale et professionnelle

Unité professionnelle n°3 : Réalisation d'ouvrages annexes

Unité générale n°1: Français et histoire-géographie

Unité générale n°2 : Mathématiques-sciences

Unité générale n°3 : Education physique et sportive Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans. Conditions d'inscription à la certification :

aprÃ"s un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; aprÃ"s un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expérience ; dispositif VAE. Composition des jurys :

50 % de formateurs, 50 % de professionnels. Autorité responsable de la certification : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Qualité du(es) signataire(s) de la certification :

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

Niveau de la certification :Â

Niveau V (nomenclature de 1967)

Â

Base Iégale:

Arrêté du 25 octobre 2002 publié au J.O. du 5 novembre 2002Â

AprÃ"s un CAP d'Etancheur, il est possible d'envisager :

Â

au niveau V des diplA mes :

• un autre CAP en complément du premier,

au niveau IV des diplA mes :

• le Brevet professionnel Etanchéité du bâtiment et des travaux publicsÂ